

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 22-163

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2022, le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le *Règlement numéro 22-163 décrétant un emprunt de 2 452 000 \$ pour la mise à niveau de l'émissaire de la station d'épuration, pour la modification au poste de pompage existant et le remplacement de la conduite de refoulement.*

Ce règlement vise à financer la mise à niveau de l'émissaire de la station d'épuration afin d'augmenter la capacité de traitement et de permettre l'optimisation des pompes de son poste de pompage actuel en procédant au remplacement de la conduite de refoulement et à des modifications au poste de pompage.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 29 juillet 2022. Le Règlement d'emprunt numéro 22-163 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 4 août 2022.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière